

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA RÉGIE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
À HYDRO-QUÉBEC RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL 2014 DU DISTRIBUTEUR**

CONCILIATION DES ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES

- 1. Références :** (i) Pièce révisée HQD-2, document 2.1, p. 6 et 7;
(ii) Pièce HQD-2, document 2.2, en liasse, annexe C, p. 5.

Préambule :

(i) Le Distributeur présente au tableau 1, la conciliation de ses résultats statutaires et réglementaires au 31 décembre 2014. Il présente également à la page 7, les ajustements IFRS (1) à (6).

Le Distributeur explique l'ajustement IFRS (6) au montant de -6,8 M\$, comme suit :

« Reclassement entre les rubriques des frais financiers, de la charge de désactualisation et des produits financiers pour rendre la présentation conforme aux IFRS. Ce dernier élément fait l'objet d'un ajustement réglementaire, tel qu'expliqué à la note (h) ci-bas, et n'a aucun impact sur les résultats réglementaires. »

(ii) Dans leur rapport, les auditeurs indépendants indiquent que :

« 4. PRÉSENTATION DES PRODUITS FINANCIERS DISTINCTEMENT DES FRAIS FINANCIERS

Selon IAS 1, l'entité doit présenter les charges financières à la face de l'état des résultats et celles-ci ne doivent pas être présentées au net des revenus financiers selon le principe de non compensation des produits et des charges.

Ainsi, les produits financiers sont présentés distinctement. »

Demandes :

1.1 Veuillez confirmer que le solde après ajustements IFRS de la rubrique « Produits financiers » au montant de -6,8 M\$ représente des frais financiers débiteurs.

Réponse :

1 **Le Distributeur le confirme.**

1.2 Veuillez expliquer la présentation des frais financiers au montant débiteur de 6,8 M\$ sous la rubrique « Produits financiers », considérant que l'entité ne doit pas présenter au net des revenus financiers selon le principe de non compensation des produits et des charges, comme indiqué à la référence (ii). Veuillez apporter les correctifs, le cas échéant.

Réponse :

1 **Le solde débiteur de 6,8 M\$ correspond aux intérêts sur les comptes d'écart**
2 **présentés à titre d'actifs et de passifs financiers liés à la réglementation des**
3 **tarifs, plus particulièrement les intérêts de 10 M\$ sur le solde créditeur de**
4 **l'écart 2014 du compte de nivellement pour aléas climatiques.**

5 **Les actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs sont**
6 **présentés au net au bilan. Le même traitement est appliqué à la présentation**
7 **des intérêts sur ces comptes d'écart. Ainsi, les intérêts nets sur les actifs et**
8 **passifs financiers liés à la réglementation des tarifs sont présentés dans les**
9 **produits financiers.**

- 2. Références :**
- (i) Pièce HQD-2 révisée, document 2.1, p. 6 et 7;
 - (ii) Pièce HQD-2, document 2.1, p. 9;
 - (iii) Rapport annuel 2012, pièce HQD-12, document 1, p. 5, tableau R-1.2.

Préambule :

(i) Le Distributeur présente au tableau 1, la conciliation de ses résultats au 31 décembre 2014 selon les conventions comptables statutaires et selon les pratiques réglementaires. Il présente également à la page 7, les ajustements réglementaires (a) à (o).

Le Distributeur explique l'ajustement réglementaire (g) au montant débiteur de 13,4 M\$, comme suit : « *Pour refléter l'impact au niveau des durées d'utilité et de l'application des révisions des durées d'utilité estimées* »

(ii) Le Distributeur présente au tableau 3, la conciliation de sa base de tarification au 31 décembre 2014 et son actif total statutaire. Il présente également les ajustements réglementaires (a) à (f).

Le Distributeur explique l'ajustement réglementaire (c) au montant créditeur de 140,3 M\$, comme suit : « *Impact au niveau des durées d'utilité et de l'application des révisions de durée d'utilité estimées* »

(iii) Dans son rapport annuel 2012, le Distributeur présente au tableau R-1.2 l'écart entre la charge d'amortissement 2012 liée aux durées d'utilité statutaires et les durées d'utilité réglementaires totalisant 115,4 M\$:

Tableau R-1.2
Charge d'amortissement 2012

Catégories d'immobilisations corporelles	Statutaire				Réglementaire		Écart
	Durée d'utilité initiale	Durée d'utilité révisée	Date de la révision	Impact 2012 (M\$)	Durée d'utilité	Impact 2012 (M\$)	Statutaire vs Réglementaire (M\$)
Conducteurs moyenne tension	30 ans	60 ans	01/02/2012	49,8	30 ans	-	49,8
Câbles aériens basse tension	30 ans	60 ans	01/02/2012	47,9	30 ans	-	47,9
Canalisations souterraines en béton	40 ans	60 ans	01/02/2012	7,1	40 ans	-	7,1
Poteaux	40 ans	50 ans	01/02/2012	10,6	40 ans	-	10,6
Total				115,4		-	115,4

Demandes :

2.1 Veuillez fournir les composantes de l'ajustement réglementaire lié à la charge d'amortissement au montant débiteur de 13,4 M\$ en 2014, découlant des durées d'utilité statutaires et réglementaires ainsi que les dates de révision statutaires et réglementaires, pour chacune des catégories d'actifs suivantes : conducteurs moyenne tension, des câbles aériens basse tension, des canalisations souterraines en béton, des poteaux et autres, s'il y a lieu. Veuillez répondre sous la forme du tableau R-1.2 (référence (iii)).

Réponse :

1 **Le tableau R-2.1 présente les composantes des ajustements réglementaires**
2 **liées à la charge d'amortissement et à l'amortissement cumulé.**

Tableau R-2.1 :
AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES LIÉS À LA CHARGE D'AMORTISSEMENT
ET À L'AMORTISSEMENT CUMULÉ

Catégories d'immobilisations corporelles	Durée d'utilité initiale	Statutaire			Réglementaire		Ajustements réglementaires	
		Durée d'utilité révisée	Date de la révision	Durée d'utilité révisée	Date de la révision	Charge d'amortissement	Amortissement cumulé	
Conducteurs moyenne tension	30	60	02/2012	50	2013 ¹	-4,7	-59,1	
Câbles aériens basse tension	30	60	02/2012	50	2013 ¹	-4,8	-57,5	
Canalisations souterraines en béton	40	60	02/2012	50	2013 ¹	-2,3	-11,5	
Poteaux	40	50	02/2012	50	2013 ¹	0,3	-10,1	
Réseaux autonomes - centrale hydraulique								
Fondation	50	100	11/2013		²	-0,4	-0,4	
Infrastructure	50	85	11/2013		²	-0,4	-0,5	
Canal	50	120	11/2013		²	-0,3	-0,4	
Barrage en béton	50	70	11/2013		²	-0,3	-0,4	
Autres catégories	50	60 à 120	11/2013		²	-0,2	-0,3	
Réseaux autonomes - autres centrales								
Aménagement de site	20	50	06/2014		³	-0,2	-0,2	
Autres catégories	20	25 à 40	06/2014		³	-0,1	-0,1	
Total						-13,4	-140,3	

¹ R-3814-2012, HQD-3, document 2, section 3, à compter du 1^{er} janvier 2013.

² R-3927-2015, HQTD-1, document 1, section 4.

³ R-3905-2014, HQD-3, document 2, section 3, à compter du 1^{er} janvier 2015.

6

1 Comme présenté à la pièce HQD-2, document 2.1¹, le Distributeur rappelle que
2 l'écart entre l'amortissement statutaire et réglementaire et par conséquent,
3 entre l'amortissement cumulé statutaire et réglementaire, résultent de deux
4 facteurs :

- 5 • Différence au niveau du moment de l'application des révisions de durée
6 d'utilité découlant d'un changement d'estimation comptable aux états
7 financiers statutaires et à la base de tarification établie à des fins
8 réglementaires ;
- 9 • Différence au niveau de la durée d'utilité appliquée pour l'établissement
10 des états financiers statutaires et de la base de tarification établie à des
11 fins réglementaires.

2.2 Veuillez fournir les composantes de l'ajustement réglementaire lié à l'amortissement
cumulé au montant créditeur de 140,3 M\$ au 31 décembre 2014, découlant des
durées d'utilité statutaires et réglementaires ainsi que les dates de révision statutaires
et réglementaires, pour chacune des catégories d'actifs suivantes : conducteurs
moyenne tension, des câbles aériens basse tension, des canalisations souterraines
en béton, des poteaux et autres, s'il y a lieu. Veuillez répondre sous la forme du
tableau R-1.2 (référence (iii)).

Réponse :

12 **Voir la réponse à la question 2.1.**

3. **Références :** (i) Pièce HQD-2, document 2.1, p. 9, tableau 3;
 (ii) Pièce HQD-4, documents 3.1 à 3.7;
 (iii) Rapport annuel statutaire 2014 d'Hydro-Québec, p. 82 et 85.
<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/rapport-annuel/rapport-annuel-2014.pdf>

Préambule :

(i) Le Distributeur présente au tableau 3, la conciliation de l'actif total statutaire et de la
base de tarification au 31 décembre 2014, dont les « Autres actifs » au montant de
2 151,8 M\$, en vertu des PCGR :

¹ Pièce HQD-2, document 2.2, Annexe B, pages 7 et 12.

Autres actifs	2 151,8
Compte de nivellement pour aléas climatiques	51,9
Contributions à des projets de raccordement	100,1
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité	378,9
Compte d'écarts - Coûts liés à une entente de suspension	509,7
Compte d'écarts - Projets majeurs (supérieurs à 10 M\$)	30,5
Compte d'écarts - Pannes majeures	27,4
Compte d'écarts - Combustibles	17,4
Montant à récupérer par un mécanisme en attente d'approbation	
Remboursement gouvernemental	23,3
Actif au titre des prestations constituées	1 014,3
Autres actifs	0,8

(ii) Le Distributeur présente des soldes créditeurs au 31 décembre 2014 pour les comptes d'écarts suivants :

Compte d'écarts-Charge locale de transport	-5,1 M\$
Compte d'écarts-Coût de retraite	-14,7 M\$
Compte d'écarts-BEIÉ	-28,7 M\$
Compte d'écarts-Montant à remettre à la clientèle	-1,9 M\$

(iii) Dans son rapport annuel statutaire 2014, Hydro-Québec, présente respectivement aux notes 10 et 13 le détail des « Autres actifs » et des « Autres passifs » :

NOTE 10 AUTRES ACTIFS

	Note	2014	2013
Actif au titre des prestations constituées	20	3 855	3 886
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a		66	66
Débiteurs ^b		380	281
Autres		15	25
		4 316	4 258

a) Selon les modalités en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le montant global du remboursement sera versé au plus tard le 15 octobre 2019, et des intérêts calculés au taux des acceptations bancaires pour un terme de douze mois seront versés annuellement. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la juste valeur de cet actif financier s'élevait à 66 M\$.

b) Y compris des actifs de 379 M\$ liés aux écarts entre le montant réel de certains éléments spécifiques et le montant prévu dans les dossiers tarifaires (281 M\$ au 31 décembre 2013). Ces actifs font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement autorisé par la Régie, de sorte que leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur. Ils sont recouvrés sur une période de un à six ans.

NOTE 13 AUTRES PASSIFS

	Note	2014	2013
Passif au titre des prestations constituées	20	941	909
Créditeurs ^{a, b}		518	158
		1 459	1 067

a) Y compris un solde de 10 M\$ au 31 décembre 2014 (20 M\$ au 31 décembre 2013) à payer au gouvernement du Québec en vertu de la Loi instituant le Fonds du développement nordique. La tranche à court terme, qui est présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, s'élevait à 10 M\$ aux 31 décembre 2014 et 2013. Ces montants seront versés par tranches de 10 M\$ par année en 2015 et en 2016.

b) Y compris un passif financier de 365 M\$ lié à une entente relative à la suspension temporaire des livraisons d'une centrale, qui a été approuvée par la Régie en mai 2014. La tranche à court terme, présentée dans le poste Créditeurs et charges à payer, était de 145 M\$ au 31 décembre 2014. Ce passif financier, y compris la tranche à court terme, représente un montant actualisé de 510 M\$ et inclut une somme due en dollars américains qui s'élevait à 38 M\$ (33 M\$ US) au 31 décembre 2014. Le taux effectif de ce passif est de 1,58 %.

Demands :

- 3.1 Veuillez fournir les composantes des « Débiteurs » et des « Crédeurs » présentées à la référence (iii) et déposer une conciliation avec tous les soldes des comptes d'écarts débiteurs et crédeurs au 31 décembre 2014 présentés aux références (i) et (ii).

Réponse :

- 1 **Le tableau R-3.1 présente la conciliation des composantes des « Débiteurs »**
2 **et des « Crédeurs » à long terme des états financiers consolidés**
3 **d'Hydro-Québec avec les comptes d'écarts.**

1
2
3

TABLEAU R-3.1 :
COMPOSANTES DES « DÉBITEURS » ET « CRÉDITEURS » À LONG TERME PRÉSENTÉS
DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS D'HYDRO-QUÉBEC (M\$)

<i>Débit (Crédit)</i>	31-12-2014
Débiteurs - long terme	
Actifs financiers nets liés à la réglementation des tarifs	
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité - HQD	377 (1)
Compte d'écarts - Charge locale de transport - HQD	(5) (2)
Écarts dans les revenus des services de transport de point à point - HQT	(4)
Compte d'écarts - Montant à remettre à la clientèle - HQD	(2) (2)
Compte de nivellement pour aléas climatiques - HQD	52 (1)
Compte d'écarts - Coût de retraite	
HQD	(15) (2)
HQT	(7)
Compte d'écarts - Combustibles - HQD	17 (1)
Compte d'écarts - Pannes majeures - HQD	27 (1)
Compte d'écarts - BEIÉ - HQD	(29) (2)
	411
Moins portion présentée à court terme	(32)
Actifs financiers nets liés à la réglementation des tarifs (3)	379
Autres débiteurs - long terme	1
Débiteurs - long terme	380
Créditeurs - long terme	
Passifs financiers nets liés à la réglementation des tarifs (4)	
	-
Autres créditeurs - long terme	518
Créditeurs - long terme	518
Autres comptes d'écarts débiteurs présentés à la référence (i) de la question 3	
Contributions à des projets de raccordement	100 (5)
Compte d'écarts - Coûts liés à une entente de suspension	510 (6)
Compte d'écarts - Projets majeurs (supérieurs à 10 M\$)	31 (6)

- (1) Concilie avec les soldes des comptes d'écarts débiteurs présentés à la référence (i) de la question 3.
(2) Concilie avec les soldes des comptes d'écarts créditeurs présentés à la référence (ii) de la question 3.
(3) Présentés dans les débiteurs lorsque le solde net de l'ensemble des comptes est débiteur.
(4) Présentés dans les créditeurs lorsque le solde net de l'ensemble des comptes est créditeur.
(5) Ce compte est à zéro dans les états financiers consolidés car il s'agit d'un solde inter-division.
(6) Présentés dans le poste Actifs réglementaires dans les états financiers consolidés.

3.2 Veuillez confirmer que le Distributeur sera en mesure de déposer cette conciliation à partir du prochain dépôt du rapport annuel.

Réponse :

4

Le Distributeur le confirme.

COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES ET DES REVENUS REQUIS RECONNUS POUR L'ANNÉE 2014

4. Référence : Pièce HQD-2, document 3, p. 7 à 9, tableau 2.

Préambule :

Le Distributeur présente au tableau 2, les composantes détaillées des revenus requis 2014.

Demandes :

- 4.1 Veuillez expliquer et quantifier les composantes de la diminution des « Charges de services partagés » au montant de 15,4 M\$, notamment :
- « Immobilier » (-4,3 M\$);
 - « Services de transport » (-5,0 M\$);
 - « Groupe Technologie » (-10,7 M\$.

Réponse :

1 **La baisse de 4,3 M\$ des coûts du produit « Immobilier » par rapport au**
2 **montant reconnu s'explique par une diminution des demandes pour la**
3 **transformation et le réaménagement des espaces, diminution rendue possible**
4 **par des critères d'approbation plus stricts et un contrôle plus serré des**
5 **demandes.**

6 **La baisse de 5,0 M\$ des coûts du produit « Services de transport » par rapport**
7 **au montant reconnu découle de la réduction des coûts d'opération totaux en**
8 **lien avec la diminution du nombre de véhicules de type « nacelles » et**
9 **« fourgons ». Cette diminution est liée à une réduction du nombre d'effectifs**
10 **découlant, entre autres, de départs à la retraite et de la mobilité interne, pour**
11 **lesquels le renouvellement de la main d'œuvre ne s'est pas réalisé au même**
12 **rythme qu'anticipé². Cette diminution des coûts ne résulte pas de mesures**
13 **d'efficacité puisque le Distributeur procède au renouvellement de cette main-**
14 **d'œuvre dès 2015 et ajustera sa flotte de véhicules en conséquence.**

15 **L'écart favorable de 10,7 M\$ du Groupe Technologie s'explique**
16 **principalement par une diminution de 11,1 M\$ des besoins du Distributeur liée**
17 **à la révision de l'ensemble du portefeuille de projets TIC et d'innovation suite**
18 **à la décision du Distributeur de miser sur des solutions clés en main.**

² HQD-2, document 3, page 14, ligne 16

4.2 Veuillez expliquer et quantifier les composantes de la baisse des coûts capitalisés, notamment :

- Prestations de travail (17,3 M\$);
- Gestion de matériel (13,6 M\$).

Réponse :

1 **L'écart de 17,3 M\$ constaté au niveau des prestations de travail s'explique par**
2 **les éléments suivants :**

- 3 • **Une hausse de 19,1 M\$ constatée relativement aux prestations de travail**
4 **attribuables au projet LAD, soit une hausse de 3,1 M\$ relative à la**
5 **phase 1 qui s'explique par une augmentation du volume de compteurs**
6 **installés par le Distributeur plutôt que par le prestataire de services et**
7 **une hausse de 16,0 M\$ relative aux phases 2 et 3 dont l'ensemble des**
8 **coûts ont été portés au compte d'écarts – Projets majeurs.**
- 9 • **Une baisse de 36,4 M\$³ constatée relativement aux prestations de travail**
10 **liées aux activités de base qui découle, tel que mentionné à la pièce**
11 **HQD-2, document 3, section 2.3.1, des départs à la retraite et de la**
12 **mobilité interne, pour lesquels le renouvellement de la main-d'œuvre ne**
13 **s'est pas réalisé au même rythme qu'anticipé et une surévaluation des**
14 **heures capitalisables induite par la formule paramétrique ;**

15 **L'écart de 13,6 M\$ constaté au niveau de la gestion du matériel se compose**
16 **des éléments suivants :**

- 17 • **Une baisse de 5,6 M\$ des coûts principalement liée à la gestion du**
18 **matériel par le centre de services partagés ;**
- 19 • **Une baisse de 8 M\$ des coûts découlant du fait que le Distributeur a**
20 **assumé une portion plus importante que prévue aux charges**
21 **d'exploitation, notamment à cause de la nature des travaux réalisés.**

4.3 Veuillez déposer les coûts capitalisés réalisés en 2014 et ceux reconnus en 2014, par types d'activités, selon le même niveau de détail présenté au tableau R-16.3 de la pièce B-0070 du dossier R-3905-2014. Veuillez confirmer que le Distributeur sera en mesure de déposer ce tableau à partir du prochain dépôt du rapport annuel.

Réponse :

22 **Le tableau R-4.3 présente le détail des coûts capitalisés réalisés en 2014 et**
23 **ceux reconnus en 2014, par types d'activités.**

³ Le Distributeur constate qu'une erreur était présente à la pièce HQD-2, document 3, section 2.3.1, page 14, ligne 10 qui aurait dû se lire « Les prestations de travail excluant les éléments spécifiques, quant à elles, montrent un écart défavorable de 36,4 M\$ ~~33,7 M\$~~, soit un écart quasi identique à celui annoncé dans la prévision 10/2 du Distributeur une fois celle-ci ajustée des éléments spécifiques. ».

1
2

**Tableau R-4.3 :
Coûts capitalisés par types d'activités (M\$)**

Description	2014		
	D-2014-037	Réel	Écart
Prestations de travail	(301,5)	(284,2)	(17,3)
<i>Activités de base</i>	(260,8)	(224,4)	(36,4)
<i>Activités de base avec facteur d'indexation particulier et éléments spécifiques</i>	(40,7)	(59,8)	-
Gestion de matériel	(50,7)	(37,1)	(13,6)
Coûts capitalisés	(352,2)	(321,3)	(30,9)

3
4
5

Le Distributeur confirme être en mesure de déposer ce tableau à partir du prochain dépôt du rapport annuel.

**ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EFFECTIF EN
ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET (ETC)**

- 5. Références :** (i) Pièce HQD-10, document 1, p. 4, tableau 2;
(ii) Pièce HQD-10, document 1, p. 5.

Préambule :

(i) Le Distributeur présente au tableau 2, un écart de 58 ETC (4,8 M\$) relatif au projet Lecture à distance-Phase 1, entre le nombre d'ETC réel et celui reconnu en 2014 (D-2014-037 ajustée).

(ii) Le Distributeur indique qu'une réduction de 415 ETC non anticipée en 2014 découle des éléments d'efficience suivants :

- « Mise en place par Hydro-Québec d'un processus d'affichage à dates fixes et approbation préalable du président de la division pour tout comblement de postes [note de bas de page omise];
- Augmentation de l'offre et de la performance des livres services pour nos clients via le web et le mobile afin de réduire le volume d'appels ;
- Déploiement provincial de l'outil Solutions d'ordonnancement et de gestion des équipes mobiles (SOGEM) permettant d'optimiser l'utilisation des ressources et les déplacements;
- Industrialisation du traitement des demandes de raccordement ;
- Implantation de montages d'ingénierie normalisés ;
- Optimisation de la stratégie d'intervention pour le rétablissement du service en situation d'urgence. »

6

Demandes :

5.1 Veuillez expliquer la hausse de 58 ETC relatif au projet LAD-Phase 1 (référence (i)).

Réponse :

1 **La hausse de 58 ETC relative à la phase 1 du projet LAD s’explique par une**
 2 **augmentation du volume de compteurs installés par le Distributeur plutôt que**
 3 **par le prestataire de services comme il était prévu.**

5.2 Veuillez quantifier (en ETC et en M\$) chacune des composantes de l’écart de 415 ETC relatif à l’amélioration de la performance opérationnelle (référence (ii)).

Réponse :

4 **Le Distributeur présente dans le tableau R-5.2 l’écart de 415 ETC par groupes**
 5 **d’emplois.**

6 **Tableau R-5.2 :**
 7 **GAINS D’EFFICIENCE RÉALISÉS DANS DE CADRE DE LA GESTION COURANTE DES**
 8 **ACTIVITÉS DU DISTRIBUTEUR PAR GROUPE D’EMPLOIS (ETC)**

	Écarts réel 2014 vs D-2014-037
Groupes d'emplois	Base
Bureau	(150)
Cadres	(87)
Ingénieurs	(14)
Métiers	(56)
Professionnels	(8)
Spécialistes	(43)
Techniciens	(57)
ETC total	(415)

9 **Le Distributeur n’est pas en mesure de quantifier individuellement les actions**
 10 **d’efficience mises en œuvre relativement à l’amélioration de la performance**
 11 **opérationnelle. En effet, le Distributeur n’effectue pas d’analyse économique**
 12 **permettant d’établir distinctement les gains associés à chacune des**
 13 **initiatives.**

14 **Le Distributeur tient à rappeler que la plupart des gains associés aux actions**
 15 **d’efficience réalisées au cours des dernières années dans le cadre de la**

1 **gestion courante des activités découlent de l'allègement des structures**
2 **administratives et de la réduction du personnel de soutien.**

3 **De nouveau en 2014, près de 70 % de l'écart de 415 ETC constaté entre le réel**
4 **et le niveau reconnu s'explique par la réduction du personnel de soutien**
5 **principalement les catégories d'emplois suivantes : bureau, cadres,**
6 **spécialistes et professionnels.**

7 **De plus, le Distributeur peut prétendre que les pistes touchant**
8 **l'industrialisation du traitement des demandes de raccordement et**
9 **l'implantation de montages d'ingénierie normalisés ont permis de réduire le**
10 **nombre de techniciens et d'ingénieurs, ce qui représente près de 20 % de**
11 **l'écart de 415 ETC.**

PROJET LECTURE À DISTANCE (LAD)

6. Référence : Pièce HQD-6, document 19, en liasse, p. 9 et 10.

Préambule :

Les tableaux 6 et 7 présentent respectivement les coûts du projet LAD pour la phase 1 et ceux pour les phases 2 et 3, par rapport aux montants reconnus par la Régie.

Pour la phase 1, le Distributeur explique globalement l'écart favorable de 35,6 M\$ (-23,7 M\$ au niveau des investissements et -11,9 M\$ au niveau des charges) par les éléments suivants:

- *« 10,4 M\$ favorables provenant des 80 k compteurs CII de la phase 1 dorénavant considérés dans les coûts des phases 2 et 3 ;*
- *9,1 M\$ favorables en raison d'un coût unitaire d'achat et d'installation des compteurs plus faible que celui initialement prévu au dossier R-3770-2011, et ce, particulièrement lorsque l'installation est effectuée par des installateurs du Distributeur et en incluant les coûts d'accessoires non prévus. Cet écart inclut également une révision à la baisse du nombre prévu d'interventions requises d'un maître-électricien dans les cas où les installateurs constatent que l'embase est endommagée et présente un problème de sécurité de l'installation électrique ;*
- *8,6 M\$ favorables associés aux coûts moindres que prévus pour le déploiement de l'infrastructure technologique d'information ;*
- *7,1 M\$ favorables découlant de la relocalisation des ressources en relève de compteurs, les employés permanents ayant été réaffectés, au fur et à mesure du déploiement de la phase 1, à des routes de relève non visées par un déploiement. »*

Pour les phases 2 et 3, le Distributeur explique globalement l'écart défavorable de 21,7 M\$ (+43,4 M\$ au niveau des investissements et -21,7 M\$ au niveau des charges) notamment par les éléments suivants :

- « 10,4 M\$ défavorables provenant des 80 k compteurs CII de la phase 1 dorénavant considérés dans les coûts des phases 2 et 3 ;
- 36,1 M\$ défavorables découlant de la variation du taux de change sur le prix des compteurs, de l'augmentation du coût unitaire des compteurs installés et des coûts d'accessoires non prévus ;
- 11,4 M\$ favorables au niveau du Bureau de projet suite au devancement de la fin du déploiement ;
- 11,6 M\$ favorables en technologies de l'information et attribuables aux frais de licences annuelles, de maintenance et d'exploitation moindres que prévus. »

Demandes :

6.1 Veuillez expliquer l'écart favorable de 35,6 M\$ pour la phase 1 par nature des charges :

- -23,7 M\$ au niveau des investissements;
- -11,9 M\$ au niveau des charges.

Réponse :

1 L'écart favorable de 23,7 M\$ relatif aux investissements de la phase 1 du
2 projet LAD s'explique principalement par les éléments suivants :

- 3 • 8,6 M\$ favorable associé aux coûts moindres que prévus pour le
4 déploiement de l'infrastructure technologique d'information ;
- 5 • 19,5 M\$ favorable associé à l'achat et l'installation des compteurs dont
6 10,4 M\$ favorable provenant des 80 k compteurs CII de la phase 1
7 dorénavant considérés dans les coûts des phases 2 et 3 et 9,1 M\$
8 favorable en raison d'un coût unitaire d'achat et d'installation des
9 compteurs plus faible que celui initialement prévu au dossier
10 R-3770-2011, et ce, particulièrement lorsque l'installation est effectuée
11 par des installateurs du Distributeur, tout en incluant les coûts
12 d'accessoires non prévus. Cet écart inclut également une révision à la
13 baisse du nombre prévu d'interventions requises d'un maître-
14 électricien dans les cas où les installateurs constatent que l'embase
15 est endommagée et présente un problème de sécurité de l'installation
16 électrique.

17 L'écart favorable de 11,9 M\$ relatif aux charges de la phase 1 du projet LAD
18 s'explique principalement par les éléments suivants :

- 19 • 7,1 M\$ favorable découlant de la relocalisation des ressources en
20 relève de compteurs, les employés permanents ayant été réaffectés, au
21 fur et à mesure du déploiement de la phase 1, à des routes de relève
22 non visées par un déploiement ;
- 23 • 5,9 M\$ favorable en « charges diverses » principalement dans les
24 activités de formation et de communication par l'utilisation d'outils de

1 **formation développés pour les activités de base et par la révision à la**
2 **baisse du nombre de ressources supplémentaires requises dans les**
3 **activités de communication.**

- 6.2 Veuillez expliquer l'écart défavorable de 21,7 M\$ pour les phases 2 et 3 par nature des charges :
- +43,4 M\$ au niveau des investissements;
 - -21,7 M\$ au niveau des charges.

Réponse :

4 **L'écart défavorable de 43,4 M\$ relatif aux investissements des phases 2 et 3**
5 **du projet LAD s'explique principalement par les éléments suivants :**

- 6 • **46,5 M\$ défavorable associé à l'achat et l'installation des compteurs**
7 • **dont 10,4 M\$ défavorable provenant des 80 k compteurs CII de la**
8 • **phase 1 dorénavant considérés dans les coûts des phases 2 et 3 ainsi**
9 • **que par un écart défavorable de 36,1 M\$ découlant de la variation du**
10 • **taux de change sur le prix des compteurs, de l'augmentation du coût**
11 • **unitaire des compteurs installés et des coûts d'accessoires non**
12 • **prévus ;**
- 13 • **6,8 M\$ défavorable dû au volume d'équipements de télécommunication**
14 • **plus élevé que prévu ;**
- 15 • **11,4 M\$ favorable au niveau du Bureau de projet à la suite du**
16 • **devancement de la fin du déploiement.**

17 **L'écart favorable de 21,7 M\$ relatif aux charges des phases 2 et 3 du**
18 **projet LAD s'explique principalement par les éléments suivants :**

- 19 • **11,6 M\$ favorable en technologies de l'information, attribuable aux frais**
20 • **de licences annuelles, de maintenance et d'exploitation moindres que**
21 • **prévus ;**
- 22 • **8,5 M\$ favorable en charges diverses à la suite du devancement de la**
23 • **fin du déploiement.**